

portant nomination du Camarade
IBRAHIM Souradjou en qualité de Représentant suppléant de la République Populaire du Bénin au sein du Comité de Direction de la Banque Ouest Africaine de Développement -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement,
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-12 du 25 Février 1974 portant ratification du traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Paris le 14 Novembre 1973 ;
VU l'Ordonnance n° 74-13 du 25 Février 1974 portant ratification de l'Accord de Coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine signé à Dakar le 4 décembre 1973 ;
VU l'Ordonnance n° 74-14 du 25 février 1974 portant ratification de l'Accord instituant la Banque Ouest Africaine signé à Paris le 14 novembre 1973.
VU le Décret n° 76-47 du 20 février 1976 portant nomination de Conseillers Techniques auprès du Président de la République, de Directeurs Généraux et de Directeurs dans les Ministères ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions de l'article 2 du Décret n° 74-315 du 2 décembre 1974 portant nomination des Représentants titulaire et suppléant de la République Populaire du Bénin au sein du Comité de Direction de la Banque Ouest Africaine de Développement.

ARTICLE 2.- Est nommé Représentant Suppléant de la République Populaire du Bénin au sein du Comité de Direction de la Banque Ouest Africaine de Développement.

- le Camarade SOURADJOU IBRAHIM
Administrateur Civil
Directeur des Etudes et de la Planification du
Ministère des Finances.

ARTICLE 3.- Le Présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Isidore ANOUSSOU
Intendant Militaire de 3° Classe

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 MF 6 MIA 2 MCT 2 Ministères 12 BCEAO 2
Intéressé 1 DPE-DGAJL-INSAE 6 SPD 2 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde-Chan 5 DCI-DCE 6
DCF -DTCP- 8 JORPB 1 BOAD 2.-